



Biodiversité domestique

Pourquoi défendre (aussi) la biodiversité domestique ?

La biodiversité est un continuum

Dans cette note, nous distinguons biodiversité domestique, commensale et sauvage. Nous parlons de biodiversité domestique pour désigner les espèces et sous-espèces (races, variétés) domestiquées par l'humain et ayant été soumises à sa sélection. La biodiversité commensale désigne les espèces non domestiquées mais vivant dans des milieux très anthropisés tels que les villes. Enfin, la biodiversité sauvage désigne les espèces non domestiquées vivant à l'état sauvage dans les milieux peu anthropisés.

Cette distinction est un outil intéressant du point de vue de l'action politique mais ne doit en aucun cas nous faire oublier que le vivant est un *continuum* infiniment complexe et riche auquel l'humain appartient et participe sans en être le centre ni le sommet.

L'action humaine appauvrit et simplifie cette biodiversité, au point de créer un effondrement des espèces et de grands déséquilibres des écosystèmes. Il est important de noter que l'épidémie de Covid 19, et plus généralement, l'augmentation de l'apparition de "nouvelles maladies émergentes" sont au nombre des conséquences de ces déséquilibres. [Robin, M. 2021]

L'industrialisation de la sélection variétale et animale

Depuis le début de l'agriculture, nous domestiquons le vivant, en sélectionnant continuellement les animaux d'élevage et les plantes cultivées pour les adapter à nos besoins : facilité d'élevage et de culture, praticité pour l'alimentation humaine... En apiculture, par exemple, la sélection des abeilles à miel a conduit à adapter des races moins agressives et plus productives, avec pour conséquence de les rendre plus vulnérables aux prédateurs comme le frelon asiatique. On peut également citer l'exemple de la carotte, décrit par Pierre Joigneaux en 1866 dans son *Traité des graines de la petite et grande culture* : « c'est en choisissant bien les semenceaux à chaque génération, que l'on a pu faire, par exemple, dans l'espace de quatre ou cinq années, une carotte à grosse racines avec la carotte sauvage de nos terrains incultes. » Ce processus vertueux est source de biodiversité et d'adaptation très spécifiques des espèces végétales et animales aux territoires où elles évoluent.

L'eugénisme qui survient au cours du XXème met à mal ces pratiques de sélection et entame la diversité des variétés paysannes et races animales endémiques, qui deviennent les races et variétés

« anciennes ». La biodiversité végétale (cultures potagères et céréalières) a ainsi chuté de 75% depuis le début du XIXème siècle [FAO, 2010]. La rationalisation de la sélection sur des bases scientifiques avec le progrès de la génétique et de la chimie poursuit alors un objectif de standardisation et d'industrialisation de l'agriculture et de l'élevage.

La montée en productivité de ce qu'il convient désormais d'appeler des "exploitations agricoles" s'accompagne d'une généralisation de l'utilisation des "produits phytosanitaires" pour les végétaux et des pratiques de "biosécurité" et de "biocontrôle" dans les élevages. En d'autres termes, c'est le début du mariage malheureux entre agriculture et industrie phyto-pharmaceutique d'une part, mais aussi entre agriculteurs et semenciers.

Car après chaque récolte, l'agriculteur·rice est contraint·e de racheter l'intégralité de ses semences. Les semences industrielles sont des variétés hybrides (les hybrides F1) qui produisent elles-mêmes une semence instable et impropre à la reproduction.

L'industrialisation de la sélection est un élément essentiel du processus global d'industrialisation de la production agricole. Elle participe à la dépendance du secteur agricole, et par conséquent, de tout le secteur alimentaire, aux industries semencières et phyto-pharmaceutiques.

3. Les enjeux d'une politique de défense de la biodiversité domestique

Se réapproprier des variétés locales reproductibles et des races animales rustiques est ainsi essentiel à l'émancipation des paysan·nes. Pour la production végétale, l'auto-production et la mutualisation des semences entre paysan·nes permet de réduire d'autant les dépenses de fonctionnement liées aux achats de semences. Les plantes issues de ces semences, plus robustes et mieux adaptées, permettent également de se libérer des conséquences financières et écologiques liées à l'utilisation des intrants chimiques. Par ailleurs, ces variétés ancestrales sont des réservoirs de biodiversité microbienne, particulièrement riches en bactéries endophytes, susceptibles d'avoir des propriétés bio fertilisantes et d'amélioration des défenses contre les pathogènes.

Pour l'élevage, la sélection de races locales, adaptées à leurs conditions d'élevage spécifiques permettront également de faciliter l'élevage en plein air, de réduire drastiquement l'utilisation d'intrants, de mieux valoriser la production tout en répondant à la préoccupation croissante des consommateurs sur les questions de bien-être animal.

Pour que cette réappropriation soit effective, il faut reprendre la sélection massale de nos paysan·nes pratiquée depuis toujours, grâce à des conservatoires de semences et des paysan·nes engagé·es, afin de fixer nos variétés pour leur conférer une productivité suffisante.

La conservation et la sélection dynamique et collective des semences paysannes et des races locales représentent donc à la fois :

- Un enjeu de transition écologique agricole.
- Un enjeu de sécurité nationale liée à l'autonomie alimentaire des territoires.
- Un enjeu d'autonomie des paysan·nes.

- Un enjeu pour la richesse et la beauté de nos paysages ruraux agricoles.

Nos propositions pour la biodiversité domestique

Lutter contre la monoculture et l'élevage intensif en favorisant la diversité génétique à toutes les échelles.

Nous proposons de lutter contre la spécialisation des aires géographiques de production en généralisant les Plans Alimentaires Territoriaux pour un élevage et une agriculture répondant localement aux besoins alimentaires des populations. À l'échelle des fermes, nous voulons favoriser les pratiques de polyculture-élevage. De plus, à l'intérieur même des parcelles, nous souhaitons encourager les cultures associées et les pratiques qui reconnaissent l'importance des plantes commensales et adventices (exemple des plantes messicoles en céréaliculture).

Nous visons donc la réduction de la taille des parcelles et le (re) maillage du parcellaire agricole avec des infrastructures agroécologiques : soit l'agroforesterie intraparcellaire, soit un maillage de haies, bandes enherbées, prairies permanentes, bocages, mares, de façon à avoir plusieurs « enclos » agroécologiques où la biodiversité remplace l'utilisation de pesticides et permette la résilience des parcelles face au dérèglement climatique.

Enfin, nous proposons de soutenir et diffuser le modèle de la micro-ferme: une variété d'écosystèmes et de cultures au sein d'une même ferme permettant d'augmenter la résilience du système et assurant une viabilité économique. Ce type de modèle s'applique particulièrement bien au maraîchage bio-intensif avec un complément en arboriculture (exemple du modèle français de la ferme du Bec Hellouin en Normandie).

Soutenir le travail de sélection des races locales et des semences paysannes

Nous reconnaissons la continuité entre monde des jardins et monde paysan, ainsi que la contribution essentielle, passée, présente et future des agriculteur·rices, des éleveur·euses et des jardinier·es à la sélection, la conservation et au renouvellement de la biodiversité domestique.

Nous défendons le droit d'usage collectif des paysan·nes sur leurs semences et le droit des agriculteur·rices à réutiliser et échanger leurs semences (modification LOI n° 2020-699 du 10 juin 2020 relative à la transparence de l'information sur les produits agricoles et alimentaires).

Nous reconnaissons le caractère d'intérêt général de la mission de gestion locale et dynamique de la diversité cultivée et de la diversité dans l'élevage. À cet effet, nous affirmons notre volonté de créer et soutenir les conservatoires de semences et de races locales sur tout le territoire français. Nous garantissons le maintien d'un service public de contrôle de la qualité et de la mise en marché des semences, indépendant de l'industrie semencière et du GNIS. Enfin, nous programmons l'attribution de rémunérations aux agriculteur·rices sur le modèle des Paiements pour Services Environnementaux transformés en Paiements pour Services à la Biodiversité pour l'utilisation des variétés et races locales, rustiques et reproductibles.

En finir avec le brevetage du vivant sous toutes ses formes

La protection de la diversité génétique dans l'agriculture passe nécessairement par l'affirmation ambitieuse de l'interdiction du brevetage du vivant sous toutes ses formes. À cet effet, nous proposons de réécrire la loi de 2011 sur les obtentions végétales, en modifiant notamment la composition de l'instance nationale des obtentions végétales, en favorisant la contribution paysanne à la conservation et la diffusion des variétés locales, en modifiant le code de la propriété intellectuelle ou encore en reconnaissant l'efficacité des méthodes biologiques et paysannes de maîtrise des risques sanitaires et en adaptant les normes à la taille des entreprises et la dimension des marchés.

Enfin, cet objectif de protection de la biodiversité passe également par la défense exigeante du droit de produire et consommer sans OGM en renforçant l'interdiction des cultures et de l'importation des Organismes Génétiquement Modifiés.

Commission Agriculture